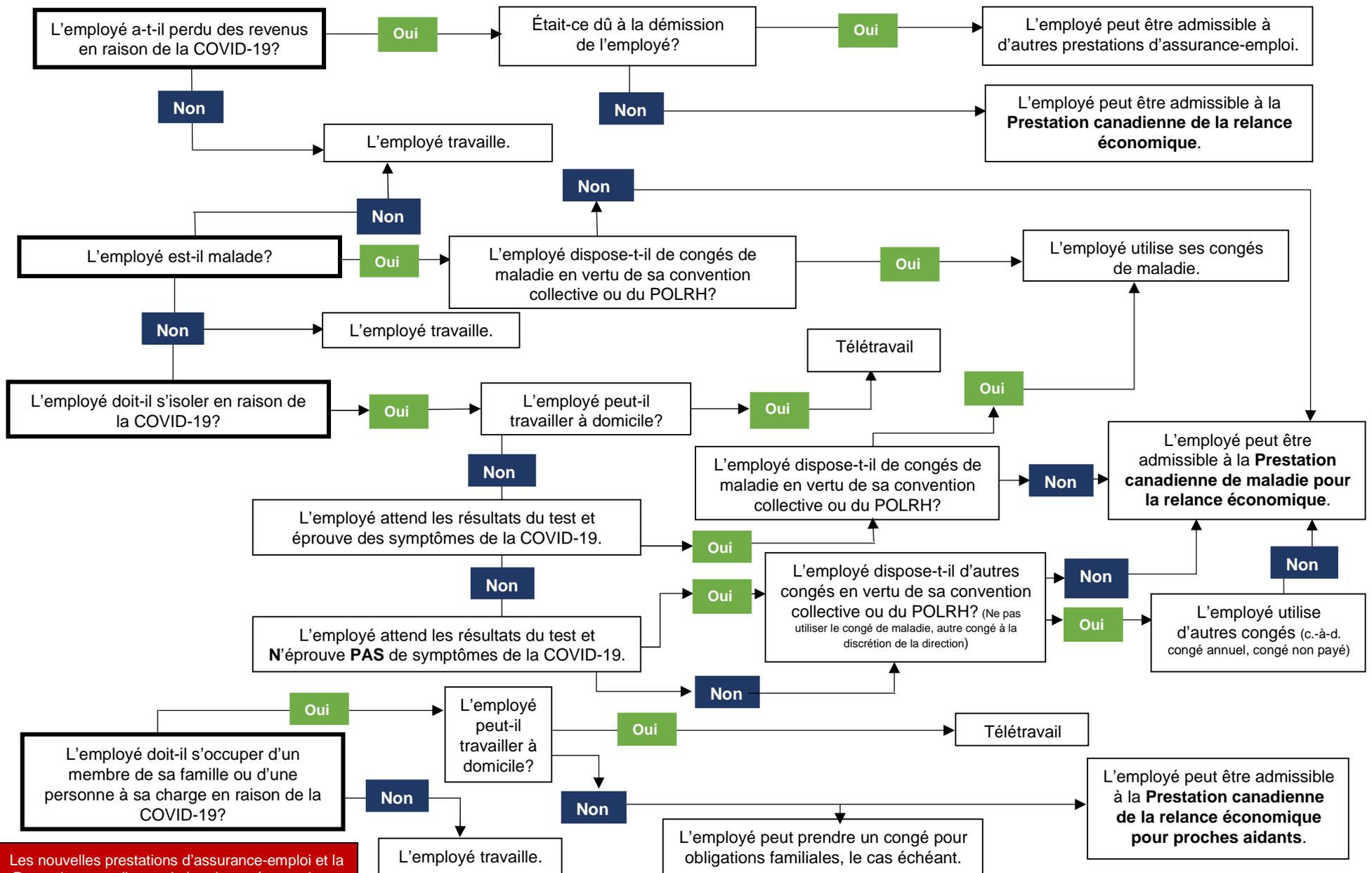


Arbre décisionnel – COVID-19 – Incapacité de l'employé de travailler



Les nouvelles prestations d'assurance-emploi et la Prestation canadienne de la relance économique, offertes pendant un an, entrent en vigueur le 27 septembre. Tous les paiements sont imposables.

Pour de l'information sur l'assurance-emploi et la COVID-19, [cliquez ici](#).

